

**Compte rendu de l'atelier OCDE-FAO-PNUE sur les pesticides obsolètes**  
**13-15 septembre 2000**  
**Alexandria, Virginie, États-Unis**

Le présent rapport rend compte des résultats d'un atelier consacré au problème des pesticides obsolètes, qui affecte pratiquement tous les pays en développement ainsi que les économies en transition. Cet atelier a été accueilli par l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (EPA) et a été organisé par le Sous-groupe de l'OCDE sur les pesticides, le Groupe de travail sur la coopération pour le développement et l'environnement du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD), le Programme de la FAO sur les pesticides périmés, le Programme Produits chimiques du PNUE, et le Secrétariat de la Convention de Bâle du PNUE.

L'atelier a réuni soixante-dix personnes représentant les pays et organisations suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Botswana, Cameroun, Canada, Danemark, Espagne- Région autonome basque, États-Unis, Éthiopie, Finlande, France, Jamaïque, Japon, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Commission européenne, Banque mondiale, Caribbean Environmental Health Institute, International HCH and Pesticide Association, Global Crop Protection Federation, Pesticide Action Network, OCDE, FAO et PNUE. Une liste des participants est jointe à l'annexe 1.

### **Généralités**

Les pesticides obsolètes sont des pesticides qui ne peuvent plus être utilisés ni reconditionnés. Un produit peut devenir obsolète parce qu'il n'est plus homologué au plan local ou parce qu'il a été interdit au plan international. Toutefois, le plus souvent, un stock de pesticides devient obsolète suite à un stockage prolongé au cours duquel le produit et/ou son emballage se sont détériorés. La quantité totale de pesticides obsolètes stockés dans les pays en développement et les économies en transition<sup>1</sup> est, semble-t-il, très importante puisqu'elle serait de l'ordre de dizaines voire de centaines de milliers de tonnes. Il ne s'agit là que d'une estimation car beaucoup de stocks de pesticides n'ont pas été inventoriés, ni même localisés.

L'état des stocks est très variable. Certains contiennent des produits encore viables qui pourraient être reformulés et réemballés en vue d'une réutilisation (à un prix toutefois prohibitif). D'autres sont constitués de mélanges de différents produits non protégés et non identifiables conservés en vrac ou en cuves, de conteneurs corrodés et de pesticides échappés de leurs conteneurs ou des installations de production, qui ont contaminé les sols. De nombreux stocks sont situés à proximité des champs, des bâtiments d'habitation des exploitations agricoles ou des sources d'eau, les pesticides ayant été stockés près du lieu où ils devaient être utilisés. Beaucoup sont abandonnés, ne font l'objet d'aucune gestion, ne sont pas étiquetés et n'ont pas de "propriétaire" bien déterminé qui en assumerait la responsabilité. Dans la plupart des cas, ces stocks devraient entrer dans la catégorie des déchets dangereux selon le droit international et seraient couverts par la Convention de Bâle en cas de mouvements transfrontières.

---

<sup>1</sup> L'expression "pays en développement" englobera donc les deux catégories de pays.

La FAO, le PNUE, les donateurs internationaux, les organismes d'aide, les gouvernements des pays possédant des stocks, les producteurs de pesticides et des organisations non gouvernementales ont engagé des projets pour localiser, collecter et éliminer les stocks existants de pesticides obsolètes et pour prévenir l'accumulation de nouveaux stocks. La FAO a rédigé des directives et des codes de conduite pour aider les pays en développement à mieux gérer les pesticides, à évacuer les stocks obsolètes et à éviter d'en accumuler de nouveaux. Le CAD de l'OCDE a élaboré, à l'intention des organismes d'aide, des lignes directrices qui décrivent le problème et montrent comment orienter l'aide pour éviter qu'il se représente. Toutefois ces efforts n'ont réussi à résoudre qu'une petite partie de ce qui se révèle être un très gros problème.

L'OCDE, la FAO, le PNUE et l'EPA ont décidé en concertation d'organiser l'atelier d'Alexandria afin de faire mieux percevoir la gravité du problème des pesticides obsolètes et d'étudier comment intensifier et mieux coordonner les activités menées actuellement pour le résoudre.

## **Structure de l'atelier**

L'atelier a comporté plusieurs séances plénières et réunions en petits groupes tenues en alternance, qui ont abordé les questions suivantes :

### **Le problème et son contexte**

- *Pourquoi est-il important de traiter les problèmes des stocks de pesticides obsolètes, et comment cette démarche peut-elle contribuer aux objectifs de développement ?*
- *Quelles sont les causes de l'accumulation des stocks ?*
- *Les politiques et pratiques qui ont été à l'origine de la formation des stocks ont-elles été réformées ou posent-elles toujours un problème ?*

### **Les obstacles et les facteurs favorables**

- *Quels sont les principaux obstacles et facteurs favorables dans les pays possédant des stocks ?*
- *Quels sont les principaux obstacles et éléments favorables pour les organismes d'aide et les autres bailleurs de fonds ?*

### **Recommandations**

- *Que pourraient faire les différentes parties intéressées (gouvernements des pays en développement, organismes d'aide, organisations internationales, fabricants et vendeurs de pesticides, organisations non-gouvernementales) pour contribuer à résoudre le problème ?*
- *Que pourrait-on faire pour renforcer la coopération entre les parties intéressées ?*

Chaque question a tout d'abord été abordée en séance plénière par un groupe d'intervenants, puis par tous les participants répartis en plusieurs petits groupes. Ces groupes se sont ensuite réunis en séance plénière pour comparer leurs réponses à ces questions et convenir d'un ensemble de conclusions et recommandations.

## **Informations complémentaires**

Les différents documents et lignes directrices soumis aux participants de l'atelier ont été réunis dans un rapport parallèle intitulé *Papers from the OECD-FAO-UNEP Workshop on Obsolete Pesticides*. Ces documents sont les suivants :

- Les trois documents de base de l'atelier :
  - *Baseline Study on the Problem of Obsolete Pesticide Stocks*, de Mark Davis, Pesticide Action Network.
  - *Preventing the Accumulation of Unwanted Stockpiles of Pesticides: A Thought Starter*, de Janice Jensen, Agence pour la protection de l'environnement (EPA) des États-Unis
  - *Persistent Organic Pollutants (POPs) and Obsolete Pesticide Stocks: A Background Paper*, de Caroline Caza et Tina Bailey, Agence canadienne de développement international.
- Les textes de référence des directives de la FAO et des lignes directrices de l'OCDE intéressant la gestion des stocks de pesticides :
  - *Prévention de l'accumulation de stocks de pesticides périmés*, FAO
  - *Stockage des pesticides et contrôle des stocks*, FAO
  - *Élimination de grandes quantités de pesticides périmés dans les pays en développement*, FAO
  - *Guidelines for the Management of Small Quantities of Unwanted and Obsolete Pesticides*, FAO
  - *Lignes directrices des politiques d'aide à la lutte contre les parasites et à la gestion des pesticides*, OCDE CAD.
- Les communications des intervenants aux séances plénières et d'autres participants à l'atelier.

## Conclusions de l'atelier

### Pourquoi ce problème est-il important?

Les participants à l'atelier se sont accordés à reconnaître que les pesticides obsolètes posaient un problème très grave et que des mesures devaient être prises de toute urgence pour inventorier et sécuriser ou éliminer les stocks existants et pour prévenir l'accumulation de nouveaux stocks. Les participants ont reconnu que les stocks de pesticides obsolètes non seulement représentaient un danger pour la santé publique mais pouvaient aussi contaminer les ressources naturelles et faire obstacle au développement socio-économique. Les participants ont en outre estimé qu'il fallait s'attaquer au problème le plus rapidement possible car il sera bien plus coûteux et difficile à résoudre si l'on attend.

Différents aspects ont été développés par les participants :

- *Dangers pour la santé.* Les participants ont constaté que les stocks de pesticides pouvaient représenter un grave danger pour la santé, notamment pour les personnes qui vivent à proximité de ces stocks. On ne dispose pas d'une information complète sur les effets de ces produits sur la santé publique car, malgré le signalement d'un certain nombre de cas, aucune étude systématique de ces effets n'a jamais été entreprise. Les participants ont toutefois noté que l'état de certains stocks et leur situation à proximité d'habitations ne laissent aucun doute quant au danger qu'ils représentent et à la nécessité d'appliquer le Principe de précaution.
- *Contamination des sources d'eau.* Les participants ont conclu que les stocks de pesticides obsolètes, notamment lorsqu'ils sont situés près de sources d'eau, présentent un risque important de contamination de l'eau de boisson et de l'eau d'irrigation. Pour illustrer comment les stocks de pesticides obsolètes peuvent, outre le danger qu'ils représentent pour les ressources locales, entraver le développement

économique, les participants ont rappelé que l'eau d'irrigation contaminée pouvait introduire des résidus de pesticides dans les cultures et les poissons et les rendre impropres au commerce et à la consommation par les populations locales.

- *Contamination à long terme des sols et des autres ressources naturelles.* Selon les participants, il y a tout lieu de penser que les pesticides qui s'écoulent des stocks peuvent empoisonner des superficies importantes et les rendre inhabitables et inutilisables pour l'agriculture ou tout autre activité de développement. Les participants ont également constaté que la décontamination de ces zones est extrêmement coûteuse et qu'elle est à l'heure actuelle techniquement impossible.
- *Escalade des coûts.* Les participants ont noté que si l'on tarde à remettre en état les stocks existants et à prévenir l'accumulation de nouveaux stocks, les conséquences financières seront encore plus lourdes. Les participants ont fait remarquer qu'une faible quantité de pesticides peut contaminer l'eau et les sols en un temps incroyablement court, au risque d'accroître très fortement les coûts et la difficulté de la décontamination.
- *Perpétuation du problème.* Les participants ont conclu que la présence de stocks de pesticides obsolètes témoigne du fait que les pesticides sont le principal instrument de lutte contre les ennemis des cultures, ce qui freine le développement de la lutte intégrée contre les ravageurs (LIR) et de la lutte intégrée contre les vecteurs (LIV), et le passage à une agriculture plus durable.
- *Polluants organiques persistants (POP).* Les participants ont noté que l'inquiétude suscitée par les stocks de pesticides obsolètes justifie en partie l'élaboration de la convention internationale sur les polluants organiques persistants (POP), qui est actuellement en négociation. A l'exception de trois substances, les 12 POP mentionnés dans la convention sont des pesticides. Beaucoup de ces pesticides figurent en bonne place dans les stocks de pesticides obsolètes. L'objectif de la convention est de limiter au minimum les rejets de POP dans l'environnement où ils persistent pendant de nombreuses années et sont susceptibles de migrer vers les régions même les plus reculées.

## **Lien avec les objectifs plus généraux de développement**

Les participants ont reconnu que résoudre le problème des pesticides obsolètes devrait non seulement améliorer la santé publique et la protection de l'environnement mais également aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement socio-économique. L'élimination des stocks existants et les mesures de prévention contre la formation de nouveaux stocks devrait entraîner une amélioration des conditions de vie, réduire la pollution de l'eau et les pressions exercées par les pesticides sur les autres ressources naturelles, réduire la contamination des terres susceptibles d'être utilisées pour le développement, prévenir l'escalade des coûts de dépollution et libérer des fonds pour le développement économique.

De plus, les participants se sont accordés à reconnaître que les mesures prises pour prévenir l'accumulation de nouveaux stocks aideraient les pays en développement à s'acheminer vers une agriculture durable, à adopter des systèmes de lutte intégrée contre les ravageurs (LIR) et de lutte intégrée contre les vecteurs (LIV) ainsi que des méthodes d'utilisation des pesticides adaptées aux besoins. De plus, les participants ont admis que les mesures prises pour gérer correctement l'acquisition, la distribution, le stockage et l'utilisation des pesticides serviraient de modèle et d'incitation en faveur d'une bonne gestion des autres types de produits chimiques.

## Causes de l'accumulation des stocks

Les participants à la réunion ont recensé plusieurs causes pouvant expliquer l'accumulation des stocks de pesticides obsolètes dans les pays en développement, à savoir :

- *Les dons excessifs ou inappropriés de pesticides des organismes d'aide aux pays en développement.* Diverses raisons peuvent expliquer cette situation, notamment :
  - Les dons ne répondent pas toujours à une demande et ne prennent pas toujours en compte certaines données pratiques. Ainsi, les pesticides offerts ne peuvent pas toujours être appliqués avec les équipements disponibles localement, ils ne sont pas toujours adaptés au problème de ravageur, sont conditionnés dans des emballages inappropriés, ont une durée de conservation inadéquate ou ne sont pas homologués dans le pays bénéficiaire.
  - Les dons peuvent répondre à une demande bien précise, mais les pays en développement n'ont pas toujours les connaissances, ni l'infrastructure, nécessaires pour évaluer précisément leurs besoins en matière de lutte contre les ravageurs.
  - Les pesticides offerts n'ont pas toujours fait l'objet d'un contrôle qualité et leurs qualités chimiques et physiques sont parfois douteuses.
  - Les pays en développement peuvent souhaiter accumuler des stocks par prudence ("stocks stratégiques"), et acquièrent des quantités excessives de pesticide pour disposer de stocks en cas d'urgence, notamment en cas d'attaque acridienne.
- *Les achats massifs des gouvernements des pays en développement.* Ils sont à l'origine des stocks importants de pesticides obsolètes dans les anciens pays communistes et certains pays pourraient encore y recourir. Les gouvernements peuvent effectuer ce type d'achats pour diverses raisons, notamment en vue d'accroître leur production nationale de nourriture et de moderniser leur agriculture, ou de tirer des bénéfices de l'acquisition de pesticides susceptibles d'être revendus plus chers (ou qui, même s'ils ne sont jamais vendus, représentent une valeur financière dans les comptes de l'État).
- *La méconnaissance des dangers liés aux pesticides et de la nécessité de les gérer et de les stocker correctement,* tant du côté des organismes d'aide que de celui des pays bénéficiaires. Les participants à l'atelier ont noté que les projets d'aide et de développement ne couvrent souvent pas la distribution et la gestion des stocks de pesticides. Cette situation tient en partie au fait que les organismes d'aide et de développement ne sont pas toujours conscients des contraintes liées au stockage des pesticides.
- *L'absence d'infrastructures de réglementation des pesticides dans les pays en développement,* qui explique la faiblesse des réglementations sur les pesticides, l'absence ou l'inefficacité des lois ou de leur application et le manque de coordination entre les organismes gouvernementaux compétents. Certains pesticides sont parfois interdits sans que l'on se demande comment gérer les stocks existants. Le trafic illégal ou la contrebande de pesticides en provenance de pays de langue différente peuvent créer des confusions quant à la composition et à la bonne utilisation des produits et à leur éventuel stockage.
- *L'inadéquation de la gestion et du stockage des pesticides dans les pays en développement due à l'absence d'infrastructures réglementaires,* à l'absence de moyens de transport ainsi que d'installations

de stockage et de capacités de gestion appropriées, au manque d'information, de vigilance et de formation, et au manque de personnel qualifié, notamment de vendeurs de pesticides, de spécialistes de la gestion des stocks et d'agents de vulgarisation agricole.

- *L'inadéquation des politiques et des attitudes.* Les participants ont constaté que dans les pays en développement, la lutte chimique contre les ravageurs a été plus largement encouragée que la LIR et la LIV. Il y est généralement plus facile d'obtenir des outils, une formation et un enseignement pour les pesticides chimiques que pour les autres options.
- *Les délais de livraison des pesticides (qui peuvent atteindre plusieurs années).* Les problèmes de dédouanement et le manque d'infrastructures performantes pour distribuer les pesticides font parfois que ces produits parviennent à destination après leur date limite d'utilisation ou très peu de temps avant.
- *L'absence de contrôle de la qualité des produits.* Les pays en développement peuvent être tentés d'acheter des pesticides bon marché (des produits génériques de qualité médiocre, par exemple) qui se révèlent inefficaces ou déjà dégradés chimiquement. La plupart des pays en développement ont peu de moyens de contrôler la qualité et l'efficacité des pesticides qu'ils importent. L'étiquetage et l'emballage se sont souvent révélés inadéquats ou non conformes aux prescriptions du Code international de conduite de la FAO, ce qui explique que ces produits ont été mal utilisés ou se sont périmés faute de pouvoir vérifier leur composition et leurs modes d'utilisation.
- *L'inexistence de produits appropriés, c'est à dire qui peuvent se conserver pendant de longues périodes et qui sont vendus dans des paquets de dimensions adéquates.*
- *La commercialisation des pesticides.* Certains participants ont fait valoir que l'agressivité commerciale de certains vendeurs de pesticides explique aussi l'achat de quantités excessives et la création de stocks. D'autres participants ont indiqué qu'ils ne partageaient pas cette opinion. D'aucuns ont fait remarquer que les gouvernements pourraient rééquilibrer la situation en encourageant la LIR et la LIV, ainsi que l'acquisition et l'utilisation de pesticides en fonction des besoins.
- *La production de pesticides.* Les installations de fabrication ou de formulation de pesticides qui ont cessé de fonctionner laissent généralement derrière elles des stocks de produits chimiques et des sols contaminés qui viennent s'ajouter aux stocks nationaux de pesticides obsolètes. Les quantités de produits chimiques présents sur ces sites pourraient être extrêmement importantes et le fait qu'ils n'ont pas de propriétaire ajoute à la difficulté du problème.

## **Situation actuelle**

Les participants ont convenu que les politiques et les pratiques qui ont abouti à l'accumulation des stocks dans le passé ont en grande partie été modifiées. Ils ont reconnu que les lignes directrices et codes de conduite de la FAO et du CAD de l'OCDE ont contribué à améliorer la situation, au moins dans une certaine mesure. Ils ont aussi fait remarquer que les organismes d'aide bilatérale et multilatérale semblaient aujourd'hui plus sensibles aux dangers engendrés par les pesticides et avaient tendance à limiter le volume et le nombre de leurs dons. Ainsi, certaines institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international fournissent désormais, au lieu de pesticides en tant que tels, des fonds qui peuvent être utilisés pour en acheter (à condition qu'ils ne soient pas employés pour lutter contre les ravageurs

d'espèces migratrices).

En outre, les participants ont fait observer que, sous l'effet de la conversion à l'économie de marché et de l'abandon de la planification centralisée partout dans le monde, les achats de pesticides se fondaient davantage sur les besoins des agriculteurs et non plus sur les estimations des pouvoirs publics ou des donateurs. Ils ont estimé que le rôle joué par le secteur privé dans la distribution des pesticides, plus important qu'auparavant, renforçait l'efficacité de cette dernière du fait qu'elle obéissait davantage à la loi de l'offre et de la demande.

Malgré ces progrès, les participants ont rappelé que plusieurs problèmes subsistaient :

- *Du fait des organismes d'aide* : ils continuent de fournir des pesticides en vrac pour la lutte contre les acridiens et d'autres ravageurs d'espèces migratrices, sans prévoir de système pour récupérer les produits non utilisés et les transférer là où ils seraient nécessaires.
- *Du fait des organismes d'aide et des pays en développement* : les pouvoirs publics ne prennent pas de mesures suffisamment énergiques pour promouvoir l'agriculture durable, laquelle diminuerait le recours aux pesticides grâce à l'application des principes de la lutte intégrée contre les ravageurs et à la mise au point de nouveaux instruments tels que ceux qui font appel aux biotechnologies.
- *Du fait des pays en développement* :
  - les ressources financières, les infrastructures et le personnel qualifié sont insuffisants pour mettre en œuvre et faire appliquer la législation
  - la gestion et le stockage des pesticides sont inadéquats ; les équipements, l'information, les connaissances, et l'instruction sont lacunaires ; le personnel qualifié est insuffisant
  - aucune mesure n'est prévue pour éliminer les stocks existants

### **Obstacles à l'élimination des stocks et à la prévention de leur accumulation**

De l'avis des participants, plusieurs facteurs expliquent pourquoi il est difficile pour les pays en développement de résoudre le problème des pesticides périmés et pour les organismes d'aide de leur apporter un appui en la matière.

Avant toute chose, dans l'un et l'autre cas, les responsables *n'ont pas pris la mesure du problème* et il n'est donc *pas considéré comme une priorité*. Par conséquent, les pays concernés comme les organismes d'aide ne consacrent pas assez de fonds, de compétences et de moyens techniques, entre autres ressources, à l'élimination des stocks de pesticides périmés et à la prévention de leur accumulation.

Parallèlement, *l'ampleur du problème* constitue à elle seule un obstacle. Du fait de son étendue et de son coût, des difficultés techniques et juridiques à surmonter, la tâche peut paraître impossible. Beaucoup de pays en développement n'ont tout simplement pas les moyens financiers nécessaires et nombreux sont les stocks qui, d'origine diverse ou incertaine, n'ont pas de "propriétaire" identifiable qui pourrait être tenu responsable de leur élimination. De même, les fonds que les organismes d'aide peuvent consacrer à cette tâche sont limités.

Le troisième obstacle, très difficile à surmonter pour les pays en développement, tient au fait qu'ils ne disposent pas des *infrastructures* nécessaires pour réglementer les pesticides et surveiller leur utilisation, leur distribution et leur stockage. Ainsi, les pouvoirs publics peuvent difficilement prendre en main la gestion des stocks existants et, de plus, on peut craindre qu'ils ne parviennent pas à empêcher l'accumulation de nouveaux stocks à l'avenir. (De même, bien entendu, les pouvoirs publics ont de ce fait du mal à minimiser les risques liés à l'utilisation, au stockage et au transport des pesticides, y compris dans des conditions appropriées).

Corrélativement, beaucoup de pays en développement *n'ont pas de politique ou de programme de développement durable* et ne sont donc pas en position de demander le soutien dont ils auraient besoin pour se doter de moyens de gestion des pesticides ou pour éliminer les stocks dans ce cadre. Pour leur part, les *procédures des organismes d'aide* sont parfois si compliquées et si longues qu'elles dissuadent les pays en développement de demander ce type d'assistance.

Il est difficile de *rompre avec les habitudes*, ce qui pose des problèmes aussi bien aux pays en développement qu'aux organismes d'aide. Les premiers jugent parfois plus aisé de continuer de recourir aux donateurs, aux pesticides chimiques et aux dons. Pour les donateurs, il peut être difficile de cesser de fournir sans vérification les pesticides demandés, comme ils y sont accoutumés, par exemple.

*Le déficit de communication, de coordination et de collaboration* entre organismes d'aide et pays en développement et avec les autres parties prenantes telles que les organisations non gouvernementales (ONG) ou les fabricants de pesticides, peut aussi constituer un obstacle pour les uns et les autres, avec pour conséquence que :

- les donateurs et les bénéficiaires se fixent des priorités différentes
- les financements ne correspondent pas aux besoins
- il n'y a pas de consensus sur la stratégie à suivre face à une situation donnée
- toutes les ressources possibles ne sont pas mobilisées (enseignements retirés d'opérations précédentes ayant donné de bons résultats, par exemple)

Enfin, l'absence d'*accord sur les techniques d'élimination* peut être un obstacle à la fois pour les pays en développement et pour les organismes d'aide, en dépit des directives édictées conjointement par la FAO, le PNUE et l'OMS, qui privilégient la destruction des déchets par incinération dans des installations spécialement prévues à cet effet, au moins en attendant de trouver d'autres solutions matériellement envisageables.

### **Conditions propices à l'élimination des stocks et à la prévention de leur accumulation**

D'après les participants, les pays en développement et les organismes d'aide peuvent surmonter les obstacles de diverses façons et créer des conditions propices à l'élimination des stocks de pesticides périmés et à la prévention de leur accumulation.

La première, qui vaut pour les pays qui détiennent des stocks comme pour les organismes d'aide, consiste à *prendre conscience* de l'importance qu'il y a à éliminer les stocks existants et à éviter d'en accumuler de nouveaux. Les participants estiment qu'il faut sensibiliser à la fois la communauté internationale dans son ensemble et les dirigeants nationaux.



En deuxième lieu, les pays qui ont des stocks de pesticides périmés doivent *prendre l'initiative* et s'atteler à la mise en place d'une infrastructure de gestion des pesticides efficace, assortie de mesures, de réglementations, d'un dispositif d'application, et de moyens de traitement et d'élimination.

En troisième lieu, il faut *tirer parti de la législation et des conventions en vigueur* pour engendrer une volonté politique, ainsi que *des lignes directrices et codes de conduite existants* pour améliorer la gestion des pesticides sur l'ensemble du cycle. Parmi ces textes figurent la Convention de Bâle, relative au transport et à l'élimination des déchets dangereux ; la Convention de Rotterdam, qui subordonne l'exportation vers les pays en développement de certaines substances chimiques toxiques, dont vingt-deux pesticides, à un "consentement préalable en connaissance de cause" ; le projet de protocole relatif aux polluants organiques persistants ; les lignes directrices et codes de conduite publiés par la FAO et le CAD de l'OCDE ; et les mécanismes d'évaluation de l'UNITAR. Les participants ont fait observer que ces "instruments" abordaient les principaux volets du dossier, notamment l'arrêt des dons de pesticides en vrac, la promotion de solutions de rechange telles que la lutte intégrée contre les ravageurs et contre les vecteurs, et l'amélioration de la gestion des stocks de pesticides.

En quatrième lieu, il convient d'*élaborer de nouvelles lignes directrices et de nouveaux instruments adaptés à la situation*, par exemple d'établir des critères permettant de démontrer qu'un pays qui demande une assistance a la volonté et les moyens d'éliminer les pesticides périmés et d'éviter l'accumulation de stocks. (Parmi ces critères pourraient figurer, entre autres, l'adhésion aux conventions de Bâle et de Rotterdam, l'établissement préalable d'un inventaire des stocks de pesticides périmés et l'adoption d'une politique nationale de lutte intégrée contre les ennemis des cultures).

La cinquième condition consiste à *améliorer la communication et les échanges d'informations* sur les pesticides périmés et à *renforcer la coordination et la collaboration entre les parties prenantes*. De l'avis des participants, cela aiderait les pays et les organismes d'aide à mettre en commun leurs idées et leurs ressources, à exploiter les compétences existantes, à entreprendre des projets bilatéraux, à mettre en œuvre des opérations régionales d'élimination et à transférer les pesticides des pays qui détiennent des stocks excédentaires vers ceux qui en ont besoin. Cela contribuerait aussi à définir les modalités suivant lesquelles d'autres parties prenantes, notamment les producteurs et distributeurs de pesticides, les ONG et les autorités responsables des déchets dangereux, peuvent apporter leur concours.

En sixième lieu, les pays en développement doivent créer des mécanismes locaux permettant de *lever des fonds pour financer la formation* dans les domaines de la gestion et de l'utilisation des pesticides, de l'application de stratégies de rechange de lutte contre les ravageurs, et de la gestion des déchets dangereux (tels que les pesticides périmés). Cette formation s'impose à tous les niveaux, de l'encadrement à la mise en œuvre concrète.

Ensuite, il convient d'*accroître la transparence* dans le domaine du commerce et de l'utilisation des pesticides, notamment pour s'assurer que la commercialisation des pesticides n'est pas intégrée aux activités de vulgarisation agricole, que les décisions relatives aux achats de pesticides

financés par les pouvoirs publics ne sont pas adoptées par des fonctionnaires qui connaissent mal les besoins, et que des mesures peuvent être prises pour dissuader acheteurs et fournisseurs de générer des excédents de stocks.

Dernier point, mais non le moindre : les pays concernés et les organismes d'aide doivent *considérer l'élimination des stocks existants et la prévention de l'accumulation de nouveaux stocks comme un tout, sans les dissocier, et inscrire cette question dans une stratégie de développement durable.*

## Recommandations

Les participants s'accordent à penser qu'il convient de prendre les initiatives ci-dessous en vue de résoudre le problème des pesticides périmés dans le monde. Les recommandations sont regroupées en fonction des responsabilités.

### Pays en développement

1. Prendre en main le problème national des stocks de pesticides périmés.
  - Créer une institution nationale spécifiquement chargée du problème, capable de lancer des initiatives et de catalyser les actions.
  - Élaborer un programme d'action national relatif à l'élimination des pesticides périmés et à la prévention de l'accumulation de stocks, prévoyant les activités suivantes :
    - dresser un inventaire national des stocks de pesticides périmés et inutiles, et le tenir à jour,
    - mettre en évidence et, si possible, quantifier les risques induits par les stocks de pesticides périmés du pays,
    - sensibiliser le pays aux problèmes qu'entraînent les stocks de pesticides périmés.
2. Créer le cadre nécessaire à la réglementation et la gestion des pesticides.
  - Définir les besoins du pays en matière de "développement des capacités", en vue de créer un dispositif réglementaire et de gestion des pesticides.
  - Définir des politiques et mettre en œuvre des mesures propres à assurer une gestion performante des produits chimiques, depuis l'importation ou la fabrication jusqu'à l'élimination des pesticides et de leur emballage, en passant par leur utilisation.
  - Définir des politiques et mettre en œuvre des mesures propres à empêcher l'accumulation de stocks de pesticides.
3. Coordonner l'action des acteurs concernés et les sensibiliser.
  - Travailler avec les parties prenantes pour les sensibiliser au problème des pesticides périmés et à ses effets sur le développement socio-économique. Les acteurs concernés sont, entre autres, les institutions responsables ; les autorités gouvernementales chargées de la réglementation sur les pesticides et de la gestion des déchets dangereux ; les fabricants de pesticides, les grossistes, les détaillants et les distributeurs ; les citoyens ; les représentants des consommateurs ; les défenseurs de l'environnement.

- Réunir les parties prenantes afin qu'elles puissent coopérer. Créer un comité qui se réunisse régulièrement pour faire le point et arrêter la marche à suivre.
- Organiser la formation des distributeurs et des utilisateurs dans le domaine de la gestion des stocks de pesticides.

### **Pays et organismes d'aide donneurs de pesticides**

1. Reconnaître que l'élimination des pesticides périmés et la prévention de l'accumulation de stocks sont importantes pour le développement économique durable. Inscrire la prévention et l'élimination dans les programmes de développement de plus vaste portée, par exemple dans ceux qui concernent le développement rural, la gestion des produits chimiques, la santé publique ou la gestion des déchets.
2. Accorder une plus grande priorité à la gestion des pesticides dans les domaines de l'assistance technique et de l'aide au développement des capacités dans les pays en développement. Dans la mesure du possible, financer et soutenir les activités en la matière, y compris l'élimination des pesticides périmés.
3. Appliquer les lignes directrices et les principes édictés par le CAD de l'OCDE dans les réponses apportées aux demandes de dons de pesticides. Par exemple, les Lignes directrices pour la lutte contre les parasites et la gestion des pesticides (1995) préconisent aux organismes d'aide de promouvoir la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et de renforcer les politiques et les moyens de gestion des pesticides dans les pays destinataires. Les Principes du CAD pour une aide efficace (1992) insistent sur la nécessité de mettre en place une communication satisfaisante avec les pays destinataires, ainsi que des mécanismes d'aide simples et transparents.
4. Collaborer avec les autres parties prenantes.
  - Identifier une organisation (éventuellement la FAO) à même de faciliter une interaction régulière entre pays donneurs au sujet de l'utilisation et du stockage des pesticides dans les pays en développement.
  - Établir des liens étroits avec les autorités réglementaires responsables de la gestion des déchets et des pesticides, afin d'exploiter leurs compétences et de coordonner les activités.
  - Chercher le moyen de renforcer la participation des pays donneurs moins actifs à l'élimination des pesticides périmés et à la prévention de l'accumulation des stocks.
  - Améliorer la coordination et la collaboration avec les autres parties prenantes, notamment :

- en organisant des réunions locales qui rassemblent les donneurs et d'autres parties prenantes,
  - en créant un comité composé des représentants des départements ministériels concernés (agriculture, environnement, santé publique, municipalités),
  - en créant des centres spécialisés, des points de contact et un groupe d'experts connaissant la gestion des pesticides, l'élimination des pesticides périmés et la prévention de l'accumulation de stocks,
  - en mobilisant la communauté médicale et l'Organisation mondiale de la santé,
  - en sollicitant davantage les ONG et les organisations intergouvernementales.
5. Renforcer la communication et les échanges d'informations sur la question et assurer la transparence de l'information au moyen, entre autres, de sites web, de bulletins et d'un centre de documentation.

### **Industrie des pesticides (y compris la Global Crop Protection Federation et les différents fabricants, détaillants et distributeurs)**

1. Jouer un rôle actif dans les initiatives visant à repérer et à éliminer les stocks existants de pesticides périmés et inutiles.
2. Contribuer à la prévention de l'accumulation de nouveaux stocks à l'avenir.
  - développer des produits ayant une durée de conservation appropriée, rédiger des étiquettes claires indiquant la date de péremption et adapter le conditionnement,
  - apporter un appui à la définition et au respect de pratiques adéquates en matière d'étiquetage, de transport, de manutention et de stockage des pesticides,
  - étudier la façon d'améliorer la gestion des produits, par exemple au moyen d'un mécanisme de "retour au vendeur" des pesticides non utilisés et des emballages vides,
  - fournir aux distributeurs une formation en gestion des pesticides.
3. Prendre des mesures pour veiller à ce que la promotion des pesticides chimiques ne ruine pas les initiatives nationales, régionales ou locales visant à réduire le recours aux pesticides et à promouvoir les méthodes de lutte contre les ravageurs qui peuvent se substituer aux produits chimiques.

### **Organisations non gouvernementales**

1. Sensibiliser tous les segments de la société au problème des pesticides périmés, du grand public au gouvernement.
2. Élaborer des programmes éducatifs et encourager les pays à concevoir des stratégies de prévention de l'accumulation de nouveaux stocks.

## **Organisations internationales**

1. CAD de l'OCDE – Accorder une plus grande priorité au problème des pesticides périmés et à la prévention de l'accumulation de stocks. En s'appuyant sur les Lignes directrices pour la lutte contre les parasites et la gestion des pesticides (1995) et dans le cadre plus large des objectifs liés à l'agriculture durable, étudier les besoins des pays en développement en matière de développement des capacités dans le domaine de la gestion des pesticides.
2. FAO – Accorder une plus grande priorité au problème des pesticides périmés et à la prévention de l'accumulation de stocks, et donner une plus grande importance aux travaux afférents dans le Programme de la FAO arrêté par la Conférence des États membres. Étendre l'initiative de la FAO visant à répertorier et à éliminer les pesticides périmés.
3. Secrétariat de la Convention de Bâle (SCB) et programme Produits chimiques du PNUE – Accorder une plus grande priorité au problème des pesticides périmés et à la prévention de l'accumulation de stocks. Inscrire ce thème à l'ordre du jour du Conseil d'administration du PNUE.
4. Sous-groupe de l'OCDE sur les pesticides – Dresser régulièrement le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du présent atelier.
5. Banque mondiale/Programme de développement des Nations Unies (PNUD) – Aborder la question des pesticides périmés, dans le contexte plus large de l'agriculture durable et de la gestion des déchets, à l'occasion des réunions annuelles des groupes consultatifs et des tables rondes.
6. FAO, IOMC, SCB, OMS et autres organisations internationales :
  - améliorer la coordination et l'interaction sur le thème des pesticides périmés,
  - créer un fonds mondial ciblé sur les problèmes liés aux pesticides périmés et à la prévention de l'accumulation de stocks,
  - inscrire les pesticides périmés et la prévention de l'accumulation de stocks à l'ordre du jour de la conférence RIO+10 et de la prochaine réunion du Forum intergouvernemental sur la sécurité des produits chimiques,
  - créer un site Internet présentant une matrice de financement et des informations sur les pesticides périmés et le développement des capacités de gestion des pesticides utilisés dans l'agriculture ou dans la protection de la santé publique.

## **Toutes les organisations**

1. Constituer un réseau d'échange d'informations, de coordination et de collaboration sur le problème des pesticides périmés, qui permette de tirer les leçons des expériences réalisées et qui mette l'accent sur l'élimination des stocks existants et la prévention de l'accumulation de nouveaux stocks

à l'avenir.

2. Adhérer aux lignes directrices existantes relatives à la gestion des pesticides, y compris celles de la FAO, du CAD de l'OCDE, de l'OMS, du programme Produits chimiques du PNUE et du SCB.
3. Se charger de veiller à ce que tous les pesticides fournis sont utilisés et gérés de manière appropriée.
4. Déterminer les effets des pesticides sur la santé humaine, les moyens de subsistance et l'environnement, et définir les relations entre ces effets et le développement socio-économique.
5. Se pencher sur les dispositifs tels que le Protocole sur les polluants organiques persistants et la Convention de Bâle dans l'optique de déterminer comment ils peuvent contribuer à la prise de conscience du problème des pesticides périmés et à la mise en œuvre de solutions.
6. Promouvoir et renforcer les programmes de formation existants dans les domaines de la gestion et de l'élimination des pesticides et, si nécessaire, en instituer d'autres.
7. Attirer l'attention de la communauté internationale sur le problème.